

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA GUYANE DIRECTION DES CONCESSIONS AEROPORTUAIRES

Le 23 / 04 / 2025 à Matoury

Nor de page y compris celle-ci : 1

De : Emmerick OTHILY

Email : direction.technique@guyane.cci.fr

DEMANDE DE DEVIS

Lieu : Aéroport International de Cayenne Félix Eboué - Fourniture d'un groupe mobile d'éclairage autonome

Descriptif:

La chambre de commerce et d'industrie de la Guyane lance une consultation pour fourniture d'un groupe d'éclairage autonome.

L'offre de base devra comprendre au minimum : quantité 1

- <u>Système tour déployable</u>

Télescopique

Superficie d'éclairage mini de 4 500 m²

Système tractable

Prévoir 1 roue de secours

- Consommation système LED

- <u>IP 67</u>

Préciser le type de mise à la terre

Thermique ou hybride

Le candidat devra proposer une version thermique et

une variante hybride

Version thermique: autonomie minimum 150 H

Version hybride + thermique : 450 H

Version électrique: 17H

- Prévoir en option

Prise 220 V

Couleur Rouge « pompier »

Offre commerciale pour l'achat de 2

L'offre devra être globale et forfaitaire et tenir compte d'une livraison sur site.

Toute demande d'information devra se faire par mail direction.technique@guyane.cci.fr.

Je vous remercie par retour, de me faire parvenir votre meilleure offre financière **avant le 12/05/2025 – 08H00**, par le moyen à votre convenance.

L'offre devra comprendre toutes taxes et intervention sur site.

Un planning de livraison devra être proposé par l'entreprise, pour une notification à la date du 16 mai 2025.

Les critères de sélection : - 70 % critèr

- 70 % critère de prix (par rapport au moins disant)
- 10 % critère de délai (par rapport au planning proposé)
- 20 % critère technique suivant le type de produit (transmettre les fiches techniques dans l'offre manuel de maintenance et d'entretien)

Dans le dossier de remise de l'offre, merci de joindre les documents suivants :

- Extrait KBIS
- Attestation d'assurance (RC et décennale)
- Attestation sociale et fiscale

Il est rappelé que pour tout non-respect aux exigences du marché, du produit validé et du planning, le maitre d'ouvrage pourra appliquer sur retenue de facture des pénalités, à savoir 150 €/jours calendaires.

Si le descriptif ci-dessous appelle de votre part des questions, je vous remercie de me les faire parvenir avant la date limite de réception des offres, par email (<u>direction.technique@guyane.cci.fr</u>), ainsi notre institution consulaire y répondra dans les plus brefs délais.

